



# Canadian Sheep Breeders' Association

RR 2, Site 7, Box 46 Bluffton, AB T0C 0M0

Appels sans frais : 1-866-956-1116 Téléc. : 1-877-207-2541

[office@sheepbreeders.ca](mailto:office@sheepbreeders.ca)

[www.sheepbreeders.ca](http://www.sheepbreeders.ca)

## La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

### **MISE À JOUR - HIVER 2015**

**Assemblée générale annuelle :** L'AGA 2015 de la SCEM se tiendra au Best Western Stoneridge Inn & Conference Centre, à London (ON) et débutera à 10 h. Des chambres ont été mises de côté au Best Western situé au 6675 Burtwistle Lane, London, ON N6L 1H5 au tarif de 94,99 \$ la nuit, taxes en sus. Veuillez faire votre réservation (1-519-652-6022) au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2015 pour bénéficier de ce tarif, et demander à être hébergé dans une des chambres réservées par la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons.

Le conférencier invité de l'AGA, Dr Paul Luimes, fera un exposé des résultats de la recherche sur la nutrition des moutons et des agneaux. Suite à la réunion annuelle, les membres seront invités une visite organisée des installations du Ridgetown College et à se renseigner sur un projet examinant la corrélation entre la taille des brebis et leur efficacité alimentaire. Une démonstration d'évaluation de carcasse sur un animal vivant au moyen de la technologie à ultrasons est prévue, sous toutes réserves. Après la visite au Ridgetown College, le groupe se rendra chez Ewe Dell Family Farms, une entreprise qui élève 400 brebis et exploite également un abattoir agréé effectuant la transformation et la distribution en gros de près d'un millier d'agneaux par année.

**Classique canadienne du mouton 2015 :** La Manitoba Sheep Association se prépare à accueillir la Classique à Winnipeg, du 25 au 27 juin 2015. Les trousseaux d'inscription ont été envoyés à tous les membres en règle en janvier. Le programme provisoire, les règles, les formulaires d'inscription, l'information sur la publicité et une liste des lieux d'hébergement sont affichés sur le site Web de la SCEM. Les formulaires d'inscription au concours de toisons et d'agneau d'abattage seront disponibles à une date ultérieure. Les inscriptions et les annonces publicitaires doivent être envoyées au plus tard le 24 avril. Un système d'inscription en ligne a été mis en place en 2014; environ la moitié des inscriptions à la Classique ont été faites en ligne. La SCEM acceptera cette année encore les inscriptions en ligne à la Classique 2015. Ce système d'inscription, qui est relié directement au site Web de la Société canadienne d'enregistrement des animaux, permettra d'accroître l'efficacité et l'exactitude des inscriptions. Vous êtes invités à vous familiariser avec le système d'inscription en ligne bien avant le 24 avril afin de nous donner le temps de répondre aux questions ou de régler les problèmes dans le cas des inscriptions plus complexes. La SCEM continuera d'accepter les inscriptions sur papier. Veuillez communiquer avec le bureau de la SCEM pour toute question.

**Tatouages : La lettre pour l'année 2015 est le C.**

**Communiqué de presse de Shearwell Data Ltd (2 décembre 2014) :**

**Les numéros d'étiquettes RFID seront connectés à FarmWorks et GenOvis**

Les éleveurs de moutons ont désormais une raison de plus de passer de la tenue de registres sur papier à la méthode informatisée. Le logiciel Farmworks offre un nouvel utilitaire de téléchargement de données dans GenOvis. Le système utilise le numéro d'identification électronique CSIP comme seul identifiant au lieu des étiquettes ou des tatouages de ferme.

Les producteurs qui utilisent FarmWorks se servent déjà de l'EID (identification électronique) pour recueillir les données de leurs agneaux pour la conduite du troupeau (accouplements, naissances, décès, adoption et pesées du sevrage à l'abattage). GenOvis utilise ces mêmes données pour calculer les valeurs d'élevage aux fins de l'amélioration génétique.

L'identification est le maillon faible du recoupement entre les données de la ferme et une base de données de l'industrie comme GenOvis. Les possibilités sont désormais illimitées pour l'agriculteur qui veut utiliser l'informatique pour les systèmes de marquage des moutons, car toutes les combinaisons de chiffres, de lettres et de couleurs peuvent être utilisées dans FarmWorks. GenOvis crée une identité unique pour chaque mouton en utilisant une formule exclusive. Anciennement, il fallait effectuer un renvoi pour faire correspondre les deux identités de chaque animal.

L'étiquette d'oreille RFID posée sur chaque mouton a résolu ce problème. Le numéro EID contenu dans l'étiquette CSIP était le dénominateur commun dans les deux programmes. Les éleveurs de moutons peuvent maintenant laisser l'ordinateur faire le recoupement entre les numéros d'étiquette et les poids et âge des agneaux, et se passer de la tâche fastidieuse (y compris la paperasse) du transfert de données à GenOvis.

Les producteurs qui inscrivent le poids de leurs agneaux en livres plutôt qu'en kilogrammes seront heureux de savoir que l'utilitaire de Farmworks convertit également les unités de mesure. Dans la base de données GenOvis, le poids des agneaux doit être consigné en kilogrammes, alors que de nombreux utilisateurs de FarmWorks inscrivent encore les poids en livres impériales.

Une version canadienne de FarmWorks offrant le nouveau lien vers GenOvis vient d'être distribuée à un petit groupe d'agriculteurs (version d'essai bêta). La version définitive devrait sortir début 2015. La nouvelle mise à jour sera envoyée automatiquement aux utilisateurs de FarmWorks et offrira l'abonnement de dépannage à jour.

**Mise à jour sur l'accès aux marchés américains :** Le Market Access Secretariat a envoyé l'information suivante à la Fédération canadienne du mouton en novembre 2014.

« Les États-Unis ont interdit l'importation de moutons reproducteurs dans la foulée de la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada en mai 2003. Depuis 2005, les États-Unis autorisent l'importation des moutons et des chèvres d'engraissement et d'abattage âgés de moins de 12 mois, mais des difficultés persistent au niveau de l'endiguement de la tremblante et pour l'importation des moutons et des chèvres de plus de 12 mois. Les États-Unis ont pris une importante mesure récemment en mettant en œuvre en mars 2014 le règlement général sur l'ESB adopté par le Service d'inspection animale et phytosanitaire (APHIS) du ministère de l'Agriculture (USDA), qui a permis d'aligner la réglementation des États-Unis en matière d'ESB sur la réglementation adoptée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Nous savions depuis longtemps que l'APHIS finirait par élaborer un règlement pour la tremblante chez les petits ruminants, mais seulement après la mise en œuvre du règlement général sur l'ESB, qui s'applique aux bovins.

L'APHIS a récemment indiqué qu'une version provisoire du règlement d'importation avait été envoyée pour approbation par l'USDA. Bien que les modalités détaillées de la réglementation proposée restent confidentielles, il fait peu de doute que le règlement sur l'importation tiendra compte des recommandations de l'OIE et que la participation au Programme volontaire de la

certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT) constituera un élément clé de cette réglementation. L'APHIS a également indiqué que quelques exceptions seraient éventuellement permises, comme l'utilisation du génotypage. L'USDA considère que les recommandations actuelles de l'OIE sur l'importation d'animaux vivants sont trop restrictives, et ses responsables ont l'intention de proposer des options supplémentaires à l'OIE. Ces options comprennent le génotypage et le dépistage sur les animaux vivants (analyse des tissus lymphoïdes). Cependant, rien ne garantit que ces recommandations seront acceptées.

Une fois que la phase de rédaction du règlement sera achevée, le document sera publié dans le US Federal Register pour recueil de commentaires du public. À l'heure actuelle, on ignore le calendrier de publication, mais nous espérons que l'APHIS publiera un projet de règlement dans un avenir rapproché. Une fois que le règlement proposé sera publié, le Market Access Secretariat s'assurera d'envoyer un message à toutes les parties prenantes en y joignant un lien vers le texte ainsi que de l'information sur la façon dont les commentaires peuvent être soumis au US Federal Register.

Soyez assurés que le gouvernement du Canada demeure résolument attaché à élargir l'accès aux marchés pour les éleveurs de moutons canadiens sur les marchés internationaux. À cet égard, les représentants canadiens soulèvent cette question auprès de leurs homologues américains à toutes les occasions qui se présentent. Nous en discuterons donc une fois encore lorsque le Comité consultatif canado-américain sur l'agriculture se réunira à Ottawa en décembre 2014. »

**Pour rester inscrit à la liste de diffusion, vous devez absolument être membre en bonne et due forme de la SCEM et avoir fourni une adresse de courriel fonctionnelle. Veuillez renouveler votre adhésion dès maintenant en contactant la Société canadienne d'enregistrement des animaux en ligne à [www.clrc.ca](http://www.clrc.ca) ou en appelant Lorna Woolsey au 1-877-833-7110, poste 306.**